

Cette présente note est basée sur la capitalisation du projet d'étude et d'opérationnalisation d'un projet pilote de mise en œuvre de la composante «aliment du bétail » de la réserve régionale de sécurité alimentaire (PROPILAB)

L'ACCES A L'ALIMENT DU BETAIL, CLE DE LA SECURISATION DES PASTEURS ET ELEVEURS Vers des procédures d'approvisionnement des marchés institutionnels harmonisées, adaptées et reconnues

Cette note présente les enjeux d'un accès facilité à l'aliment du bétail pour les pasteurs et agropasteurs sahéliens, dans le cadre de la sécurisation et du renforcement de la résilience des systèmes de production mobile, de l'amélioration de la productivité, de la gestion des crises pastorales et de la prévention des crises alimentaires des ménages d'éleveurs. Sur la base d'une analyse des spécificités des marchés de l'aliment du bétail, elle résume les propositions de modalités et procédures d'approvisionnement recommandées pour la passation des marchés institutionnels en Afrique de l'Ouest, passés par les organisations de producteurs, les institutions publiques nationales, régionales et internationales, ainsi que les ONG. Ces modalités sont détaillées dans le projet de manuel de procédures élaboré par le Réseau Bilital Maroobé, dans le cadre du projet PROPILAB, sur financement de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation.

Six points d'attention à l'adresse des décideurs politiques et économiques

1. La prévention des crises alimentaires et nutritionnelles en milieu pastoral et agropastoral repose avant tout sur la protection des moyens d'existence des éleveurs et pasteurs, la protection de leur troupeau qui est à la base de leurs revenus et de leurs possibilités d'achat des vivres sur les marchés.
2. En cas de crise, il faut intervenir précocement pour éviter les pertes et la décapitalisation des animaux. Ceci passe par un ensemble de mesures. Mais pour pallier les déficits fourragers, l'aliment du bétail occupe une place centrale. Les besoins en aliments du bétail d'urgence doivent être intégrés dans les plans nationaux de réponse aux crises, établis sur la base du Cadre Harmonisé d'évaluation de la situation alimentaire. C'est sur cette base que les pays effectuent leur requête auprès de l'ARAA/CEDEAO pour bénéficier des appuis de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire.
3. Le marché de l'aliment du bétail est particulier, mal connu et très spéculatif. Or, les procédures d'achats publics pour la constitution de stocks ont été définies sur la base des caractéristiques des marchés céréaliers. Elles doivent être adaptées aux particularités du marché de l'aliment du bétail.
4. Les propositions de modalités d'achat proposées par le RBM ont été conçues sur la base de l'expérience. La plupart des achats étant réalisés à partir de fonds publics nationaux, régionaux ou internationaux, il est essentiel que ces procédures soient amendées et validées par les institutions.
5. Sur cette base, elles pourront intégrer le corps des procédures retenues par l'ARAA/CEDEAO pour la gestion des opérations d'approvisionnement de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire.
6. Face au manque de données sur le marché de l'aliment du bétail, il est essentiel que les systèmes d'information agricoles, intègrent la collecte et le traitement d'informations portant sur les intrants zootechniques, et en priorité l'aliment du bétail.

1. Les spécificités des crises alimentaires en milieu pastoral

Dans le Sahel où la base de l'alimentation des populations repose sur les céréales, les crises alimentaires ont longtemps été associées aux chutes de production liées aux aléas pluviométriques.

Le dispositif d'alerte précoce était fondé sur le suivi du régime des pluies et l'évaluation de son impact sur les rendements, la production et par conséquent le disponible céréalier pour la consommation.

Longtemps aussi, et conformément à cette vision, les dispositifs de réponse aux crises alimentaires ont privilégié l'évaluation des déficits céréaliers au niveau des différentes zones et au niveau des ménages. L'appréciation de la durée de la soudure permettait de calculer les besoins d'assistance alimentaire. Les outils de réponse à ces crises reposaient sur des distributions de céréales gratuites ou à prix modérés, le renforcement des banques de céréales, l'appui aux cultures de contre-saison, etc.

Deux évolutions majeures ont traversé cette grille de lecture et les dispositifs d'information. La première a porté sur la prise en compte des différents paramètres qui influencent la sécurité alimentaire des ménages, et en particulier l'évolution des moyens d'existence, les prix des denrées de base et le fonctionnement des marchés, l'accès aux services sociaux de base, etc. Cette évolution a conduit à développer une méthodologie commune d'évaluation de la situation alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest, le Cadre Harmonisé (processus multi-acteurs animé par le CILSS).

La deuxième évolution significative porte sur la prise en compte des spécificités de l'économie alimentaire des ménages d'éleveurs et pasteurs, et des facteurs de vulnérabilité de ces ménages. Cette meilleure prise en considération des spécificités des crises pastorales est largement imputable aux efforts déployés par les associations d'éleveurs et le Réseau Bilital Maroobé (veille pastorale et actions de plaidoyer).

Contrairement aux producteurs agricoles de vivres, ces ménages doivent vendre des produits animaux (bétail, lait) pour se procurer des ressources et accéder à la nourriture. Dans certains cas, cet accès à l'alimentation repose sur les échanges non monétaires avec les producteurs agricoles (fumure et lait contre céréales et d'autres produits alimentaires) dans les espaces de transit et d'accueil des transhumants.

Par conséquent il existe un décalage entre le calendrier de prévention et gestion des crises alimentaires habituel et le processus de déclenchement de ces crises en milieu pastoral. Pour les pasteurs et agropasteurs, la prévention des crises alimentaires passe par la préservation des moyens d'existence et par conséquent du capital productif des ménages.

A cette fin, la détection précoce de l'importance de la production fourragère et du niveau de remplissage des points d'eau permet de déterminer le déficit fourrager et plus largement les conditions d'exploitation des pâturages pendant la saison des cultures dans les zones agricoles et pendant la saison sèche.

Face à une crise, les éleveurs s'adaptent principalement : (i) en exploitant la transhumance vers des zones de pâturage accessibles (à plus ou moins longue distance, avec tout ou partie du troupeau, pendant plus ou moins longtemps) ; (ii) en ajustant la taille du troupeau (décapitalisation) pour préserver le noyau productif et les reproducteurs ; et (iii) en recourant à l'achat d'aliments du bétail.

De l'ampleur de la crise fourragère et de l'efficacité de ces différentes stratégies d'adaptation, dépendront le déclenchement ou non d'une crise alimentaire, et l'ampleur de cette crise, pour les ménages pastoraux et agropastoraux. Bien sûr, d'autres facteurs entrent en ligne de compte, notamment les termes de l'échange entre le bétail et les céréales. Les prix de ces produits étant eux-mêmes assez directement reliés aux conditions de production, aux conditions de mise en marché et au niveau d'approvisionnement de ces marchés. Les perturbations de la mobilité pastorale liées d'une part à l'insécurité (groupes terroristes, groupes rebelles, bandes armées...), ainsi que les réglementations et les tracasseries aux frontières et dans les pays d'accueil figurent aussi parmi les facteurs qui vont aggraver ou au contraire faciliter le règlement des crises pastorales.

2. L'aliment du bétail : un instrument centré sur la résilience et la prévention des crises

L'accès à l'aliment du bétail est devenu un enjeu stratégique pour les pasteurs. Non seulement il permet de couvrir partiellement le déficit fourrager en cas de crise, mais il permet aussi - dans le cycle normal de production - d'améliorer la productivité et les performances du troupeau.

Encadré 1 : Qu'entend-on par « aliment du bétail » ?

L'aliment du bétail regroupe des produits d'une grande diversité. Outre les fourrages grossiers qui approvisionnent les marchés à bétail et les élevages urbains et péri-urbains, on considère généralement que l'offre d'aliments du bétail comprend :

- les sous-produits bruts des filières agroindustrielles et agroalimentaires, couramment appelés « SPAI » : graines et tourteaux de coton, tourteaux d'arachide, de palme et de palmiste, sons de blé et de riz, drèches de brasserie, mélasse issue de la canne à sucre, drèches de brasserie, etc. Cette offre est très dépendante de la conjoncture des filières de production sur lesquelles elle repose ;
- les aliments concentrés composés (pellets, granulés, farines...) reposant sur des formules ou des compositions précises, adaptées aux besoins spécifiques en énergie et protéines des différentes espèces animales, aux différentes étapes du cycle de production : volailles de chair, volailles de ponte, lapins, porcs, vaches laitières, jeunes bovins, etc. Ils sont élaborés à partir de céréales, issues de céréales, oléo-protéagineux, tourteaux et autres SPAI, farines de poisson, tubercules, mélasse, drèches, sels minéraux, vitamines, etc. La composition est déterminée et varie en fonction des besoins de l'espèce, du prix des matières premières, des taux de toxicité, etc.

Les produits disponibles sur le marché sont peu normés et ne font pas encore l'objet de réglementations régionales harmonisées, permettant de sécuriser les éleveurs. Hormis le cas des aliments composés dont les formules sont généralement communiquées aux utilisateurs par les usines de production, les autres produits sont commercialisés sans garantie sur le plan de la valeur nutritive, des taux d'impuretés, de l'absence d'aflatoxines, etc.

Dans le cycle habituel de production, la saison sèche reste une période difficile pour l'alimentation du cheptel. L'introduction de l'aliment du bétail permet de limiter un affaiblissement trop marqué des animaux et surtout d'améliorer les performances. Généralement, la complémentation est réservée aux animaux reproducteurs et aux vaches laitières. Parfois, elle permet aux éleveurs d'assurer une meilleure finition des animaux destinés à la boucherie, ou l'amélioration de l'état d'embonpoint des mâles vendus pour la traction animale. Cette utilisation de l'aliment du bétail permet d'accroître la productivité du cheptel et d'améliorer les revenus des producteurs.

Lors des crises pastorales, la complémentation des animaux en aliment du bétail prend une toute autre dimension. Elle est centrée sur la préservation du capital productif pour éviter les mortalités ou une dégradation telle de l'état des animaux qu'ils doivent être bradés à vil prix par les éleveurs. Une bonne mobilisation et gestion de l'aliment du bétail permettent par ailleurs de réduire l'ampleur des transhumances transfrontalières et par conséquent de limiter la compétition sur les ressources et les conflits qui peuvent en découler dans les zones de transit et les espaces d'accueil des pasteurs mobiles dans les pays côtiers. L'aliment du bétail permet de sauvegarder les moyens d'existence et par conséquent de prévenir la chute des ressources monétaires des ménages et ainsi le risque de voir ces derniers entrer en crise alimentaire et nutritionnelle.

La promotion de l'aliment du bétail s'inscrit de fait au croisement entre des stratégies centrées sur la prévention des crises conjoncturelles et des stratégies fondées sur le renforcement de la résilience des pasteurs, l'accompagnement des adaptations nécessaires de la mobilité du cheptel en raison des changements climatiques et de la pression croissante sur les ressources naturelles, et enfin la réduction de la vulnérabilité des éleveurs impliqués dans cette forme d'élevage particulièrement adaptée aux contextes de l'Afrique de l'Ouest.

Encadré 2 : L'aliment bétail : au cœur d'une stratégie de transformation des exploitations familiales et des systèmes de vie pastoraux

Les pasteurs ne considèrent pas l'élevage comme une simple activité économique et commerciale. Leur activité fait de la relation entre l'Homme, l'animal et la nature un ensemble complexe et indissociable. Outre son bien-fondé économique et le fait qu'il soit particulièrement adapté à l'environnement naturel ouest-africain, le pastoralisme repose sur un mode de vie (la mobilité, les relations sociales, etc.) qui est l'essence même de la culture des pasteurs. C'est une des principales raisons pour laquelle l'obsession des Etats de sédentariser l'élevage a toujours rencontré de fortes réticences. Pour autant, les pasteurs ont profondément modifié leurs pratiques pour s'adapter au fil du temps aux mutations de leur environnement.

L'introduction des aliments du bétail complémentaires des fourrages grossiers fait partie de ces mutations importantes des systèmes de production. Leur utilisation permet de limiter l'affaiblissement des animaux et de sécuriser le noyau reproducteur pendant la saison sèche et notamment les années de crise fourragère majeure. Mais, il est aussi utilisé et pourrait l'être plus encore dans les terroirs d'attache. Ce n'est pas qu'une question de technique de production. En effet, un des énormes enjeux pour le devenir des familles de pasteurs réside dans l'éducation des enfants et des jeunes et leur insertion professionnelle, économique et sociale.

La mobilité de la famille au complet pose d'énormes difficultés de scolarisation. Si les femmes et les enfants ne partent pas en transhumance mais que tout le cheptel quitte, il est plus aisé de scolariser les enfants, mais c'est l'apprentissage depuis le plus jeune âge des techniques d'élevage pastoral ou agropastoral qui devient difficile. L'accès à l'aliment du bétail permet à la famille de conserver la partie productive du troupeau, notamment les vaches laitières – activité économique centrale pour l'émancipation des femmes, la couverture des besoins essentiels, la nutrition infantile -, et de n'envoyer qu'une partie du troupeau en transhumance. Autrement dit, les enfants peuvent aller à l'école sans se couper de leur culture d'origine. Derrière l'accès à l'aliment du bétail, c'est l'éducation et la formation professionnelle des jeunes et, au delà, la citoyenneté des pasteurs et de leurs enfants qui est en jeu !

3. Les particularités du marché de l'aliment du bétail

Le marché de l'aliment bétail reste encore mal connu, tant au niveau de la diversité et des quantités de produits offerts sur le marché, qu'au niveau de la demande réelle et potentielle. Les systèmes statistiques suivent très peu ces produits. La formation des prix est peu transparente et les prix sont fortement influencés par l'équilibre et le fonctionnement du marché (oligopoles).

Cependant, la demande est très dynamique en raison de la croissance forte et régulière de la consommation des élevages à cycles courts (volailles) et de l'intensification des systèmes de production (lait, embouche ovine et bovine, porcs). Face à cette demande, l'offre de SPAI (produits de base pour la fabrication de l'aliment bétail) progresse plus lentement et est plus variable, selon les performances annuelles des campagnes de production des produits agricoles destinés à l'industrie (coton, arachide, etc.).

La variation importante des prix de l'aliment du bétail est en partie liée au fait que ce sont les années où l'offre est la plus faible en raison des mauvaises campagnes agricoles que la demande est la plus élevée en raison généralement de la crise de production qui est concomitante. Ces périodes encouragent de surcroît les pratiques spéculatives de la part des usines de production et des commerçants. Les flambées de prix observées lorsque les éleveurs et pasteurs sont confrontés à des crises pastorales sont imputables à la combinaison de ces deux phénomènes, en l'absence de mécanismes de régulation des prix par les pouvoirs publics et/ou les organisations professionnelles.

Dans ce contexte général du marché, les offreurs n'ont aucune difficulté à écouler leurs produits sur les marchés locaux et sur les marchés internationaux dans le cas des tourteaux. Il s'agit pour l'essentiel d'un marché libre, non institutionnel, entre opérateurs privés. Il est particulièrement structuré là où sont localisées les usines agroindustrielles dans le sud des pays sahéliens et le nord des pays côtiers, ainsi qu'à la périphérie des villes principales et secondaires.

Encadré 3 : les grandes catégories d'opérateurs du marché de l'aliment du bétail

On peut distinguer cinq grandes catégories d'acteurs :

- **les industriels des produits de base** qui produisent des sous-produits de leur filière principale (coton, arachide, palme, palmiste, etc.). Ils fournissent essentiellement des tourteaux et sont positionnés tant sur le marché régional que sur le marché international ;
- **les industriels de l'alimentation humaine**, en particulier l'industrie de la meunerie (son de blé), de la brasserie (drèches) et l'industrie sucrière (mélasse). Peuvent être ajoutés à cette catégorie les sous-produits de l'usinage du riz (sons) ;
- **les industriels de l'aliment bétail** qui achètent des produits de base et préparent des formules adaptées à chaque type d'élevage. Ils sont particulièrement orientés vers l'aliment volailles, les compléments pour les vaches laitières et pour l'embouche ;
- **les distributeurs** positionnés dans les zones de consommation et travaillant le plus souvent sur des volumes réduits, avec une diversité de produits.

Il convient d'ajouter à ces catégories relativement structurées, **les artisans** qui fabriquent de la provende à partir de différents résidus et sous-produits disponibles très localement.

Autrement dit, les producteurs d'aliments du bétail sont peu intéressés par les marchés institutionnels (achats publics ou achats par les OP, les ONG, les organisations internationales) si les modalités d'achat sont complexes, nécessitent une organisation administrative spécifique (appel d'offre avec de multiples contraintes), et les conditions de paiements peu favorables.

Par conséquent, le marché régional peut être considéré comme un marché en cours de construction, non régulé par les pouvoirs publics au niveau régional. L'absence de normes reconnues peut potentiellement constituer une entrave à la circulation régionale des produits, malgré les protocoles de libre circulation au sein de l'espace CEDEAO.

Les marchés institutionnels représentent une part variable de la demande. Cette part peut être importante dans les pays sahéliens lors des années de crise pastorale. Ils émanent principalement des ministères de l'élevage, de la FAO, de certaines ONG et des organisations d'éleveurs. A la différence des marchés institutionnels des céréales destinés à constituer des réserves stratégiques de sécurité alimentaire (stocks nationaux de sécurité, Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire de la CEDEAO, opérations d'aide alimentaire) qui sont considérés par les opérateurs commerciaux et les organisations de producteurs comme des opportunités d'améliorer la valorisation des produits de qualité, les marchés institutionnels des aliments du bétail sont peu incitatifs pour les industriels et opérateurs de l'aliments bétail car le marché est très dynamique et les acheteurs privés généralement solvables.

Compte tenu des contraintes techniques, administratives et financières induites par ces marchés institutionnels (procédures d'appels d'offres, contrôle qualité, paiements différés, etc.), et ce dans un contexte de forte demande commerciale, les unités de production et les distributeurs d'aliments bétail sont peu enclins à se positionner sur ces marchés.

4. Une spécificité intégrée dans la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire

La prise en compte des spécificités des crises pastorales, impliquant d'intervenir en amont du déclenchement des crises via la protection des moyens d'existence des pasteurs, a été longuement débattue à l'initiative des réseaux régionaux d'éleveurs et pasteurs (RBM, APSS) lors de la conception de l'instrument régional de stockage de sécurité : la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire.

Cette réserve régionale repose sur deux composantes : *un stock physique* constitué de vivres pour l'alimentation humaine (représentant en principe un tiers de la capacité d'intervention régionale) et *une réserve financière* (représentant en principe deux tiers de la capacité d'intervention régionale).

Cette réserve financière est plus souple d'utilisation et devrait permettre – lorsqu'elle sera effectivement constituée - de diversifier les réponses aux crises (transferts de cash, fourniture de semences et d'intrants, etc.) et de les adapter aux besoins réels des populations affectées, en fonction de la nature, des causes et de l'ampleur des crises.

Les parties prenantes régionales ont convenu d'intégrer la problématique spécifique des crises pastorales dans les interventions de la RRSA. Cependant, la mise en place d'une « composante aliments du bétail » dans le stock physique de la RRSA est complexe et nécessite d'être bien instruite. Il n'y a pas de véritables expériences de stocks d'aliments du bétail dans les pays, sur lesquelles s'appuyer. De nombreuses questions techniques se posent et doivent être traitées : la durée de stockage et la stabilité des produits, les risques de pertes lors de la conservation, les types de produits à privilégier, les lieux de stockage, les modalités d'approvisionnement et de déstockage, etc.

Aussi, dans un premier temps deux orientations ont été retenues : (i) utiliser la réserve financière pour intervenir en faveur des éleveurs confrontés à des crises pastorales ; et (ii) lancer un projet pilote de mise en place de stocks décentralisés d'aliments du bétail de façon à en tirer les enseignements pour la conception de la composante aliments bétail de la RRSA.

Dès lors, le RBM a engagé des travaux d'étude et des dialogues centrés sur la conception de la composante aliments du bétail. Avec l'appui de ses partenaires, la CEDEAO a financé des opérations innovantes parmi lesquelles un projet pilote – le PROPILAB - centré sur le renforcement de la résilience des populations pastorales, et mis en œuvre par le RBM.

Ce projet a permis de tester les opérations d'approvisionnement des Banques d'Aliments du Bétail (BAB) et d'en tirer les enseignements. Il a notamment permis de définir un ensemble de modalités spécifiques appropriées pour les achats publics ou les achats des organisations d'éleveurs financées par des fonds publics nationaux, régionaux ou internationaux. Ces modalités ont été consignées dans un manuel de procédures soumis à la l'ARAA et à la Commission de la CEDEAO.

Les Banques d'Aliments du Bétail permettent de stocker à proximité des besoins (zones de transit) mais les stocks doivent pouvoir « être projetés » en fonction des circuits empruntés par les pasteurs, eux-mêmes variables en fonction des disponibilités fourragères et hydrauliques, des conditions de sécurité, des politiques des pays d'accueil et des liens sociaux entretenus par les pasteurs dans les communautés des zones d'accueil. Les BAB sont généralement gérées par les associations et organisations de pasteurs et par les collectivités locales. Lorsqu'elles ont été installées à la faveur de projets ponctuels ou en année de crise, elles sont souvent confrontées à des problèmes de gouvernance et d'entretien.

5. Les modalités et procédures d'approvisionnement recommandées

A travers ces modalités spécifiques, il s'agit de réconcilier deux objectifs : d'une part, assurer le maximum de transparence à travers la mise en concurrence et le contrôle des opérations d'achat (passation et exécution des marchés) et d'autre part, prendre en compte les spécificités du marché et des opérateurs, ainsi que le caractère d'urgence. Ceci, de façon à éviter que les modalités d'approvisionnement de ces marchés institutionnels ne soient un frein à l'atteinte des résultats, à savoir disposer de stocks d'aliments du bétail au meilleur rapport qualité/prix, disponibles à temps et au bon endroit pour être mobilisables par les éleveurs confrontés à une crise. Enfin, ces modalités doivent contribuer à l'émergence d'un marché prévisible et transparent, ainsi qu'à sa régulation progressive par les acteurs, les organisations professionnelles et les pouvoirs publics nationaux et régionaux.

Si ces procédures sont destinées dans un premier temps à doter le RBM de règles communes internes au Réseau (antennes nationales, organisations membres, réseau régional), elles ont vocation à constituer une référence pour les achats institutionnels réalisés par d'autres acteurs de la prévention-gestion des crises pastorales et alimentaires, et notamment dans le cadre de la mise en

œuvre de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (achats réalisés par l'ARAA) pilotée par la CEDEAO. **Ces procédures pourront intégrer le manuel de procédures de la RRSA pour les opérations relatives à l'approvisionnement des stocks physiques, et en l'espèce pour le cas particulier des aliments du bétail.**

Les principales modalités retenues sur la base de l'expérience du RBM sont les suivantes :



Quatre principes directeurs

Ces principes sont en droite ligne avec les principes de passation des marchés publics tels que spécifiés dans les standards régionaux et internationaux.



Démarche générale

Les spécificités du marché de l'aliment bétail, l'insuffisante connaissance du fonctionnement et des acteurs de ce marché, ainsi que la saisonnalité de l'offre obligent à accorder à la sélection des fournisseurs un soin particulier.

La présélection des fournisseurs

Il s'agit d'établir un répertoire des fournisseurs potentiels des différents types d'aliments du bétail, qu'il s'agisse des matières premières ou des aliments composés. Il s'agit d'identifier : (i) les producteurs industriels (huileries, usines sucrières, brasseries, usines d'aliments bétail, etc.) ; (ii) les producteurs artisanaux ; et (iii) les distributeurs. Ce répertoire sera établi sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt pour la fourniture d'aliments du bétail dans le cadre des marchés institutionnels.

Il permettra :

1. d'identifier les fournisseurs potentiels et leur capacités d'offre : (i) nature et spécifications techniques des produits ; (ii) fourchette de volume annuel de production pour chaque type de produit ; (iii) période de disponibilité des produits ; (iv) mode de conditionnement ; (v) fourchette indicative de prix ; (vi) localisation ; (vii) capacités logistiques (aires de stockage réglementaires, conditionnement, manutention, transport) ; et (viii) modalités de certification de la qualité ;
2. d'identifier leurs capacités à respecter les critères d'éligibilité définis dans le manuel de procédures : (i) entreprise enregistrée et disposant d'un statut juridique conforme ; (ii) tenue d'une comptabilité et transmission annuelle régulière des bilans et comptes d'exploitation aux autorités nationales compétentes ; et (iii) situation financière saine ;
3. d'identifier les besoins d'accompagnement et d'appui pour que les fournisseurs qui ne respectent pas encore les critères puissent acquérir progressivement les capacités requises, s'ils marquent leur intérêt.

La spécification des produits

Compte tenu de la grande variabilité des aliments du bétail et de leur valeur nutritive, il importe de déterminer précisément le cahier des charges indiquant les spécifications des produits et les normes

de qualité (valeur énergétique et protéique, taux de cellulose, taux d'humidité, impuretés, aflatoxines, etc.).

Pour s'assurer que les produits livrés correspondent bien aux spécifications, il est essentiel de procéder à des contrôles lors de la réception des marchandises, et d'effectuer via des laboratoires reconnus et agréés les analyses qui permettront l'acceptation finale du produit ou, le cas échéant, le rejet.

Le mode d'acquisition

Le mode d'acquisition est fonction de plusieurs paramètres :

- le volume et le type d'aliments bétail recherchés ;
- la disponibilité à la période de lancement de la procédure d'achat et les risques d'accroissement des tensions de marché et de spéculation sur les prix ;
- l'aire d'approvisionnement : locale, nationale, régionale ;
- le caractère d'urgence ou le délai d'approvisionnement requis ;
- les capacités administratives des acheteurs.

Méthode d'acquisition	Seuil financier (volume approximatif)
Entente directe ou gré à gré	< 3 millions FCFA (10 tonnes)
Cotation	Entre 3 et 10 millions de FCFA (10 à 50 tonnes)
Appel d'offre national	Entre 10 et 100 millions de FCFA (50 à 500 tonnes)
Appel d'offre régional	> à 100 millions de FCFA (> 500 tonnes)

Le manuel de procédures présente dans le détail ces différentes modalités. Il propose d'adapter le mode d'acquisition à la situation du marché (disponibilités, tendance des prix) de façon à éviter les effets inflationnistes des marchés institutionnels, préjudiciables pour l'ensemble des acheteurs d'aliments du bétail. Enfin, il décrit en détail les modalités opérationnelles pour chaque mode d'acquisition, ainsi que les procédures de contrôle et de vérification du respect des procédures.

Pour en savoir plus

Manuel de procédure de passation des marchés de fourniture d'aliments du bétail. RBM, septembre 2017.